

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2021

L'an deux mil vingt-et-un,  
Le DOUZE OCTOBRE,  
A 20 heures 30,  
Le conseil municipal de la commune d'AZAY-LE-BRÛLÉ,  
Dûment convoqué le 30 septembre 2021,  
S'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-François RENOUX, maire

Étaient présents : Louis-Marie MERCERON, Fabienne POUZET,  
Virginie FAVIER, Pascal LEFEVRE, Sylvie MOREAU,  
Catherine PINEAU, Anne-Claire AUGEREAU,  
François GUILLOT, Éric MILLET, Cécile THOMAS,  
Florent TRUQUIN, Thibault BONNANFANT, Pierre ABRIAT,  
Karine VILLANNEAU et Manuella REAUTE

Absents excusés : Éric CUSEY qui a donné mandat à Catherine PINEAU  
Christelle GIRAUD qui a donné mandat à Sylvie MOREAU  
Stéphanie WANLIN GUERINEAU qui a donné mandat à  
Manuella REAUTE

Le quorum étant atteint, Monsieur le maire déclare la séance ouverte.

Secrétaire : Karine VILLANNEAU

Monsieur le maire rappelle les titres du procès-verbal de la dernière séance. Il demande à l'assemblée s'il y a des remarques. Monsieur Éric MILLET précise qu'au paragraphe 5 « Frais SAFER pour acquisition d'une parcelle aux champs de Palançay », au 3<sup>ème</sup> alinéa, il convient de modifier la phrase suivante « Après rencontre avec Monsieur Pierre BRACONNEAU, les consorts BRACONNEAU et lui-même sont d'accord pour refaire un bornage de 5 mètres le long de la route départementale n° 8 mais refusent de payer le nouveau bornage. », Il faut lire « Après rencontre avec Monsieur Pierre BRACONNEAU, les consorts BRACONNEAU et lui-même sont d'accord pour refaire un bornage de 5 mètres le long de la route départementale n° 8 mais Monsieur David BRACONNEAU souhaite discuter pour une répartition des frais dans le cadre d'un entretien avec toutes les parties afin de régler le souci . »

Monsieur le maire soumet au vote l'approbation du compte-rendu. Le procès-verbal est adopté l'unanimité.

### ORDRE DU JOUR :

- Commission d'appel d'offres : remplacement de Monsieur BOUCROT Grégory
- Correspondant défense à désigner
- SAFER : devenir des parcelles mises en réserve
- Convention avec la communauté de communes Haut Val de Sèvre pour le groupement de commandes de combustibles bois

- Suppression de postes
- Plan de formation
- Congrès des maires
- Attribution de noms de rue à Ricou
- Présentation des rapports d'activités 2020
- Questions diverses



**1. COMMISSION D'APPEL D'OFFRES : REMPLACEMENT DE MONSIEUR BOUCROT GRÉGORY (délibération n° 2021-10-01)**

Monsieur le maire précise à l'assemblée que Monsieur Grégory BOUCROT, conseiller municipal ayant démissionné, doit être remplacé.

Monsieur Pierre ABRIAT est candidat.

Le conseil municipal, par un vote unanime désigne Monsieur Pierre ABRIAT pour remplacer Monsieur Grégory BOUCROT, à la commission d'appel d'offres.

La commission d'appel d'offres est donc la suivante :

<b>Président titulaire</b>	<b>Président suppléant</b>
RENOUX Jean-François	CUSEY Éric
<b>Membres titulaires</b>	<b>Membres suppléants</b>
LEFEVRE Pascal	MERCERON Louis-Marie
BONNANFANT Thibault	MILLET Éric
ABRIAT Pierre	VILLANNEAU Karine

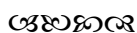


**2. CORRESPONDANT DÉFENSE À DÉSIGNER (délibération n° 2021-10-02)**

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que Monsieur Grégory BOUCROT était également correspondant défense et qu'il convient de désigner un nouveau correspondant, sachant que Monsieur Grégory BOUCROT continuera à apporter son aide lors des manifestations patriotiques des 8 mai et 11 novembre.

Madame Cécile THOMAS est candidate.

Le conseil municipal, par un vote unanime, désigne Cécile THOMAS, correspondant défense.



### **3. SAFER: DEVENIR DES PARCELLES MISES EN RÉSERVE (délibération n° 2021-10-03)**

Monsieur Éric MILLET rappelle à l'assemblée que la commune a en réserve trois parcelles pour lesquelles l'échéance est fixée à janvier 2023. Il s'agit des parcelles cadastrées section AP n° 16 et 17 sises à La Plaine de Foumard ainsi que la parcelle cadastrée section AP n° 51 sise à La Plaine de Boulineau. Monsieur Éric MILLET précise qu'il n'y a plus de terrains en stock auprès de la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural).

La commune n'ayant aucun projet concernant ces parcelles, le conseil municipal, par un vote unanime, décide de déstocker les parcelles cadastrées section AP n° 16 et 17 sises à La Plaine de Foumard ainsi que la parcelle cadastrée section AP n° 51 sise à La Plaine de Boulineau et autorise Monsieur le maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement, Monsieur Louis-Marie MERCERON, à signer tout document à intervenir concernant ce dossier.



### **4. CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUT VAL DE SÈVRE POUR LE GROUPEMENT DE COMMANDES DE COMBUSTIBLES BOIS (délibération n° 2021-10-04)**

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée la décision prise lors du précédent conseil d'adhérer au groupement de commandes de combustibles auprès de la communauté de communes Haut Val de Sèvre. Suite à la demande de Madame Manuella REAUTE et après vérification auprès de la communauté de communes Haut Val de Sèvre, il s'avère que la commune s'engage à exécuter sa part de marché avec le titulaire du marché même si la nouvelle chaudière n'est pas mise en place.

Sachant que le projet de la commune concernant l'acquisition d'une nouvelle chaudière à bois n'est pas assez avancé et que son adhésion auprès de la communauté de communes Haut Val de Sèvre à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 l'engagerait, Monsieur le maire propose d'annuler la décision prise le 14 septembre dernier et d'attendre la mise en place d'une nouvelle chaudière avant d'envisager d'adhérer à un groupement de commandes.

Le conseil municipal, par un vote unanime, décide d'annuler la décision prise le 14 septembre 2021 car il ne souhaite pas adhérer au groupement de commandes de combustibles bois auprès de la communauté de communes Haut Val de Sèvre et autorise Monsieur le maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement, Monsieur Louis-Marie MERCERON, à signer tout document à intervenir concernant ce dossier.



## **5. SUPPRESSION DE POSTES (délibération n° 2021-10-05)**

Suite aux avis favorables du comité technique du centre de gestion de la fonction publique territoriale des Deux-Sèvres en date du 7 septembre 2021, Monsieur le maire propose les suppressions de postes suivants :

- Poste d'agent de maîtrise principal de 35 heures suite au départ à la retraite de l'agent concerné et remplacé par un poste d'adjoint technique
- Poste d'animateur de 30,30 heures suite au transfert du poste à 14 heures
- Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles (ATSEM) principal de 1<sup>ère</sup> classe de 8,85 heures suite au départ à la retraite de l'agent et remplacé par un poste d'adjoint technique de 8,25 heures
- Adjoint technique de 10,13 heures suite au départ à la retraite de l'agent et du transfert des heures au poste d'adjoint technique de 20,16 heures et au poste d'adjoint d'animation de 3 heures.

Madame Manuella REAUTE demande où en est la commune au sujet du recrutement de l'agent pour les espaces verts.

Monsieur le maire répond qu'il y a actuellement 20 candidatures et que la réception de ces dernières est fixée à fin octobre 2021.

Monsieur Louis-Marie MERCERON précise qu'il y a eu un désistement et que certaines candidatures ne correspondent pas au profil du poste.

Monsieur Pierre ABRIAT demande s'il s'agit d'agents fonctionnaires.

Monsieur le maire répond qu'il y a également des candidatures de personnes venant du privé.

Le conseil municipal, par un vote unanime, décide la suppression des postes suivants :

- Agent de maîtrise principal de 35 heures
- Animateur de 30,30 heures
- ATSEM principal de 1<sup>ère</sup> classe de 8,85 heures
- Adjoint technique de 10,13 heures



## **6. PLAN DE FORMATION (délibération n° 2021-10-06)**

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'après avoir réalisé les entretiens professionnels des agents en 2020, le plan de formation des années 2021-2022-2023 a été établi dans le respect du règlement de formation validé par le conseil municipal le 7 mai 2019. Il a été réalisé en fixant les priorités selon les besoins de la collectivité et aux souhaits des agents abordés pendant leur bilan professionnel annuel.

Les points stratégiques retenus pour sa réalisation sont les suivants :

- La sécurité des agents : formations obligatoires telles CACES, permis de conduire et habilitations pour le personnel technique
- La meilleure gestion des ressources humaines notamment les absences liées aux formations
- La mutualisation des formations pour en optimiser le coût
- La priorisation des thèmes de formation
- L'enrichissement mutuel entre la commune et les agents
- Le suivi des besoins selon les projets des élus et leur réalisation
- La possibilité de développement personnel des agents, notamment pour les avancements de grade et/ou les promotions internes, et l'accès à de nouvelles connaissances.

En ce qui concerne les agents intercommunaux, c'est l'employeur principal qui gère les formations des agents.

Le conseil municipal, par un vote unanime, décide de valider le plan de formation tel que présenté et validé par le comité technique du centre de gestion de la fonction publique territoriale des Deux-Sèvres en date du 7 septembre 2021, et autorise Monsieur le maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement, Monsieur Louis-Marie MERCERON, à signer tout document à intervenir concernant ce dossier.



## **7. CONGRÈS DES MAIRES (délibération n° 2021-10-07)**

Monsieur le maire informe l'assemblée que le congrès des maires de France se déroulera du 16 au 18 novembre 2021 au parc des expositions de la porte de Versailles à Paris.

Il propose que la commune prenne en charge les frais d'inscription au congrès des maires pour l'ensemble des élus.

En ce qui concerne les frais de déplacement, il propose que la commune prenne en charge les frais de train, métro et de taxi uniquement pour les conseillers municipaux et le responsable du service technique. Le maire et les adjoints assumeront eux-mêmes leurs frais de déplacement.

Les élus souhaitant participer aux congrès des maires sont :

- Jean-François RENOUX, maire
- Éric CUSEY, adjoint

Le conseil municipal, par un vote unanime, décide :

- De prendre en charge les frais d'inscription du maire, des adjoints et des conseillers municipaux souhaitant participer au congrès des maires du 16 au 18 novembre 2021 à Paris,
- De prendre en charge uniquement les frais de déplacement (train, métro, taxi) pour les conseillers municipaux et le responsable du

service technique (Nicolas BALOGE), le maire et les adjoints étant exclus.

ଓଡ଼ିଆ

## **8. ATTRIBUTION DE NOMS DE RUE À RICOU**

Monsieur le maire propose à l'assemblée de revoir ce sujet lors d'une prochaine séance puisque certains habitants de Ricou étaient absents ce mois-ci et n'ont pas pu faire de proposition de nom de rue.

ଓଡ଼ିଆ

## **9. PRÉSENTATION DES RAPPORTS D'ACTIVITÉS 2020**

Monsieur le maire présente le rapport d'activité 2020 de la communauté de communes Haut Val de Sèvre. Ce rapport est tenu à disposition auprès du secrétariat de la mairie.

ଓଡ଼ିଆ

## **10. QUESTIONS DIVERSES**

### **10.1 DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN**

Monsieur le maire informe l'assemblée que la commune a été saisie de plusieurs déclarations d'intention d'aliéner :

- Deux terrains bâtis, par Madame GADREAU Nicole ainsi que Monsieur et Madame VERNON Mickael et Amélie, sis à La Brousse, cadastrés section C n° 126 et 731, d'une superficie de 1 726 m<sup>2</sup>, situés en zone UD du PLUi,

et qu'il a renoncé à faire valoir le droit de préemption de la commune sur les propriétés soumises au droit de préemption.

ଓଡ଼ିଆ

### **10.2 AIDE AUX JEUNES D'AZAY**

Madame Virginie FAVIER présente un dossier d'aide aux jeunes d'Azay concernant une jeune qui avait déposé un premier dossier pour son permis de conduire mais qu'elle avait passé depuis plus d'un an. Cette dernière a donc déposé un nouveau dossier concernant la poursuite de ses études.

Elle rappelle le principe de cette aide à savoir qu'une aide de 500 € est accordée au jeune de 14 à 25 ans après présentation de son projet lors d'une rencontre avec l'élue. Après information auprès du conseil municipal, un acompte de 250 € est versé au jeune sur présentation des justificatifs de son projet. Le solde, soit 250 € lui est versé après 3 mois à la condition que le jeune

ait participé à une manifestation communale. Sinon, le solde lui est attribué dès sa première participation à une action de la commune.

Les élus proposent qu'un formulaire de l'aide aux jeunes d'Azay soit remis au jeune lors de son recensement national au secrétariat de la mairie.

☺☺☺☺

### 10.3 DATES À RETENIR

Monsieur le maire informe les élus des manifestations à retenir, à savoir :

- Vœux du maire : le 13 janvier 2022 à 19 heures au foyer rural
- Repas des aînés : le 19 février 2022 au foyer rural
- Élections présidentielles : les 10 et 24 avril 2022
- Élections législatives (officieusement) : les 12 et 19 juin 2022

☺☺☺☺

### 10.4 SAFER

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'à la suite de la dernière séance du conseil municipal, il a rencontré, avec Monsieur Éric MILLET, Monsieur David BRACONNEAU qui était absent lors du bornage.

Ce jour, une nouvelle réunion a eu lieu avec Messieurs BRACONNEAU David et Pierre, la SAFER, Monsieur le maire et Monsieur Éric MILLET pour convenir de la répartition des nouveaux frais de bornage proposé par la SAFER, soit 50 % par Monsieur David BRACONNEAU, 25 % par la SAFER et 25 % par la commune.

La commune refusant de financer un nouveau bornage, Monsieur David BRACONNEAU a proposé de prendre en charge les 25 % de la commune. Le nouveau bornage sera donc financé par Monsieur David BRACONNEAU à hauteur de 75 % et la SAFER à hauteur de 25 %.

☺☺☺☺

### 10.5 DRAHÉ

Madame Sylvie MOREAU demande s'il y a une solution pour les nouveaux noms de rue qui ont été définis à Drahé puisque cela n'a pas résolu le problème de distribution de courrier des riverains.

Monsieur le maire répond qu'il va recontacter les services de la poste.

☺☺☺☺

### 10.6 CONSEIL MUNICIPAL DE JEUNES

Monsieur le maire informe l'assemblée que les élections vont avoir lieu le lendemain, soit le mercredi 13 octobre 2021.

Monsieur Florent TRUQUIN demande que des remerciements soient adressés aux collègues qui ont bien voulu organiser ces élections.

☪☪☪☪

#### 10.7 FOURS À PAIN

Madame Karine VILLANNEAU demande s'il y a un protocole de défini concernant l'allumage des fours à pain de la commune.

Monsieur le maire répond qu'à sa connaissance, aucun protocole n'est mis en place mais qu'il convient d'informer la mairie des dates d'utilisation du four. Il souhaite également que ce soit toujours la même personne qui s'occupe d'allumer le four.

Madame Karine VILLANNEAU remercie également la commune pour la taille qui a été réalisée sur la place de Mons.

Madame Fabienne POUZET précise qu'il en a été de même pour le lavoir de Cerzeau.

☪☪☪☪

#### 10.8 COMPTEURS LINKY

Monsieur Pascal LEFEVRE informe l'assemblée que les compteurs LINKY seront installés sur la commune à partir de mars 2022 jusqu'à avril 2024.

☪☪☪☪

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 10.

Délibérations n° 2021-10-01 à 2021-10-07